

Gérer les déchets au plus près de leur lieu de production

Denis MAZAUD, département « techniques des déchets » - denis.mazaud@ademe.fr
ADEME, 2 square La Fayette, BP 406, 49004 Angers cedex 01

C'est ainsi que l'on pourrait résumer l'objectif poursuivi par les promoteurs d'une **gestion de proximité des déchets organiques produits en petites quantités**

- ✓ Cet objectif s'appuie d'abord sur la nécessité de valoriser les déchets organiques pour atteindre les objectifs de la circulaire du 28 avril 1998 du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.
- ✓ Il découle ensuite du privilège qu'ont les déchets organiques de pouvoir être traités et valorisés par compostage à **toutes les échelles**, du jardin des particuliers géant quelques centaines de kilogrammes par an aux sites industriels concernant plusieurs dizaines de milliers de tonnes, en passant par les batteries de composteurs desservant un quartier, un mini réacteur pour un établissement collectif ou encore une aire de compostage à la ferme.
- ✓ Il répond enfin à un souci de limiter les transports, qu'il s'agisse de la phase de collecte des déchets ou encore de celle de l'écoulement du compost. Le compost est épandu à proximité du lieu de compostage et donc aussi du lieu de production.

Et puis gestion de proximité, c'est aussi synonyme de meilleure transparence de la filière. On sait d'où ça vient ... On sait où ça va ... Échanges et interactions entre producteurs de déchets, opérateur de la collecte, du compostage et utilisateurs du compost sont plus faciles, ce qui crée un contexte propice non seulement à une mise en œuvre de qualité mais encore à l'instauration d'une confiance du consommateur et du citoyen dans la filière biologique.

Or, cette **confiance**, aujourd'hui, fait de plus en plus défaut. La qualité des produits organiques est sujette à caution et inquiète. Il n'est pas d'issue à la méfiance sans la mise en œuvre d'une démarche **qualité** généralisée garantissant, dans la transparence, des produits de qualité indéniable et constante.

C'est sans doute d'abord là où l'ensemble des acteurs de la filière sont proches qu'il convient de travailler à trouver ou restaurer la confiance. Il paraît donc logique de s'appuyer sur une gestion de proximité réussie pour faciliter, à une autre échelle, la construction d'une bonne réputation de la filière biologique.

Pour une collectivité de petite taille, au delà et en complément de la gestion domestique qui constitue la plus décentralisée des filières, la plus proche des ménages mais qui ne peut guère s'envisager autrement que sur la base du volontariat, on peut

caractériser la gestion de proximité comme un ensemble très varié de montages techniques et d'organisations permettant de gérer collectivement à petite échelle l'ensemble de la production de déchets organiques sous sa responsabilité.

C'est par exemple une batterie de gros composteurs individuels en sortie de lotissement alimentés en biodéchets par apport volontaire des habitants¹ et géré par un technicien de la collectivité (cas de la communauté de communes de Duyes et Bléone - 04). C'est le compostage à la ferme, soit de biodéchets collectés sélectivement (communauté de communes de Clelles - 38), soit de déchets verts en mélange avec des lisiers (VALDEPY - 85). C'est le compostage en mélange des déchets verts avec des boues de station d'épuration (Saint-Céré - 36). C'est le compostage des déchets verts de l'ensemble du département des Hautes Pyrénées à partir d'un réseau de petites plates-formes où opèrent périodiquement de gros matériels mobiles. C'est le cas de petites installations de compostage en réacteur ou petits andains à l'intérieur d'établissements collectifs (hôpitaux, prisons, écoles) ou en pied d'immeubles qui existent aux USA ou en Europe du Nord et encore pratiquement pas en France.

Qui dit gestion de proximité dit aussi gestion de petits flux. Par convention, on considère qu'en deçà de 2 000 tonnes, un flux annuel de déchets verts ne peut pas être traité de façon correcte à des coûts raisonnables (disons à moins de 300 F/t) selon un mode de gestion classique, c'est-à-dire avec des matériels spécifiques (chargeur, broyeur, crible voire retourneur) autonomes, en aération passive à l'air libre pour un cycle de compostage de 6 à 8 mois.

À côté des quelques opérations existantes, de nombreux projets voient actuellement le jour. Pour les accompagner, étudier leur mise en place et leur déroulement, l'ADEME a lancé le programme **BioLoQual**. Dans son nom, trois dimensions essentielles de sa définition : biologique, local et qualité.

L'ambition de ce programme est d'étudier, de suivre, 10 opérations pilotes françaises de gestion de proximité des déchets organiques produits en petites quantités pour :

- | en tirer des enseignements, des références techniques, méthodologiques et économiques et être en mesure d'apporter

¹ Ce mode de gestion sans collecte à la charge de la collectivité est appelé « microcollectif »

aux monteurs de projets des informations utiles et des conseils appropriés ;

favoriser les échanges entre les acteurs, d'abord au niveau des opérations en favorisant la mise en place d'un comité d'information local et d'échanges, ensuite entre les différents opérateurs concernés au niveau national avec l'objectif à terme d'élargir le cercle au delà des sites suivis.

4 opérations existantes et 6 opérations en cours de mise en place seront étudiées et feront l'objet d'un suivi, chacune selon un protocole spécifique adapté au contexte local, tout en étant cohérent avec celui des autres.

Le programme a démarré au 1/1/2001 et durera trois ans. Il est piloté au niveau national par un ingénieur de la direction des déchets municipaux à Angers avec l'assistance d'un bureau d'étude coordinateur constitué d'un tandem Trivalor/Algoé. Chaque suivi d'opération pilote est sous la responsabilité de la délégation régionale concernée et plus particulièrement d'un ingénieur déchet, assisté par un

consultant local dont la sélection interviendra dans les semaines qui viennent. Les suivis démarreront au plus tard début 2002 et dureront entre 15 et 18 mois.

Le choix d'un consultant local résulte de l'intérêt d'être proche pour intervenir facilement au cours du suivi. Il découle aussi de la volonté de l'ADEME d'aider les petits bureaux d'étude à monter en puissance dans le domaine de la gestion des déchets organiques, une formation de trois jours étant prévue spécialement pour eux, à l'automne.

Un comité de suivi, constitué des agents ADEME impliqués dans le programme assure la cohérence de l'ensemble et les échanges en interne. Un comité d'orientation ouvre le programme à d'autres directions en interne et à des partenaires en externe (associations, monde agricole, exploitants) assurant ainsi un regard extérieur pour discuter les orientations et proposer des perspectives d'avenir.

Une mallette d'outils de suivi est en cours de finalisation. Ils pourront à terme, une fois validés par l'expérience, être largement diffusés.

BioLoQual : les 4 opérations pilotes existantes

Nom	région	collectivité	existence	déchets	tous déchets	déchets municipaux	moyenne / plate-forme	gestion domestique	microcollectif	petit collectif monosite	petit collectif multisite
AGRI OPALE SERVICE (62)	NORD PAS-DE-CALAIS	District de BERCK/MER	existant	Déchets verts + Déjections animales	9000 t	2000 t	667 t				3
VALDEPY (85)	PAYS-DE-LA-LOIRE	Communauté de communes du PAYS YONNAIS	existant	Déchets verts + Déjections animales	5800 t	5800 t	725 t				8
CLELLES (38)	RHONE-ALPES	Communauté de communes de CLELLES	existant	Biodéchets	300 t	300 t				X	
DUYES et BLÉONE (04)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Communauté de communes de DUYES et BLÉONE	existant	Biodéchets	10 t	10 t		X	X	X	

BioLoQual : les 6 opérations pilotes en cours de mise en place

Nom	région	collectivité	existence	déchets	tous déchets	déchets municipaux	moyenne / plate-forme	gestion domestique	microcollectif	petit collectif monosite	petit collectif multisite
COLOMBEY LES BELLES (54)	LORRAINE	EPCI Colombey les belles	projet	Biodéchets	150 t	150 t		X	X	X	
PROVINS (77)	ILE-DE-FRANCE	SMETOM Région de PROVINS	projet	Biodéchets	10450	1500 t	250 t	X	X		6
GROIX (56)	BRETAGNE	communauté d'agglomération de LORIENT	projet	Biodéchets	1270 t	1260 t		X		X	
VAUX D'YONNE (58)	BOURGOGNE	Communauté de communes des VAUX d'YONNE	projet	Biodéchets	480 à 1 680 t	1080 t				X	
TULLE (19)	LIMOUSIN	SIRTOM de TULLE	projet	Déchets verts + Déjections animales	1100 t	1100 t				X	
SUD LUBERON (84)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	SIVOM du SUD LUBERON et SICTOM de Cadenet	projet	Déchets verts	3300 t	2800 t	280 t				10